Genève : députées : le statu quo

Autor(en): **AML**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-280493

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Genève

Députées: le statu quo

(aml) – La première séance du Grand Conseil genevois, renouvelé à la suite des élections cantonales du 17 octobre, s'est déroulée le 5 novembre. Les femmes y étaient à nouveau au nombre de 36, comme il y a quatre ans. Etant néanmoins bien placées sur la liste des viennent-ensuite, elles étaient trois de plus au soir du 14 novembre, du fait que parmi les élus d'octobre, sept d'entre eux sont entrés au Conseil d'Etat.

C'est dans les groupes libéral, socialiste, gauche alliée et écologiste que les femmes se retrouvent les plus nombreuses. Grands vainqueurs des élections genevoises, les libéraux ont placé vingt-sept des leurs au Grand Conseil, dont onze femmes. Deuxième groupe en terme d'effectifs, l'Alliance de gauche les talonne avec vingt et un sièges, dont neuf attribués à des femmes. Au sein du groupe socialiste, grand vaincu de ces élections, les femmes détiennent la majorité avec neuf sièges sur quinze. Autre groupe ayant perdu des plumes, le groupe écologiste compte quatre femmes sur huit député-e-s.

Les deux autres formations bourgeoises n'ont guère soutenu les femmes. Sur quinze sièges attribués au Parti radical, deux sont détenus par des femmes.

Quant au Parti démocrate-chrétien, il détient la douteuse distinction de lanterne rouge avec un petit mandat pour une femme sur les quatorze qu'il a remportés.

Vaud

Mosaïque

(sk) – A une époque où la récession dessert grandement la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, l'ouverture à Lausanne, le 1er novembre dernier, d'une nursery-garderie interdépartementale est une initiative pionnière en Romandie. En effet, l'Etat de Vaud est le premier canton romand offrant à son personnel une structure d'accueil pouvant recevoir une trentaine d'enfants dès six semaines à l'âge d'entrée à l'école enfantine. La naissance de Mosaïque a été favorisée par un argument décisif de taille: la nécessité d'offrir une activité professionnelle à des chômeuses et des chômeurs de longue durée. C'est donc dans un double but que cette décision a été prise.

Cette initiative permettra de répondre aux besoins de quelque huitante familles qui doivent concilier vie professionnelle et familiale, que ce soit par choix ou par nécessité économique. Elle s'inscrit en deuxième plan dans le cadre de la mise sur pied d'un programme d'occupation spécifique permettant à des personnes au chômage d'augmenter leurs chances de réinsertion, le cas échéant de leur donner droit à de nouvelles indemnités.

L'ouverture de cette garderie est due à l'initiative conjointe du Bureau vaudois de l'égalité et de la Commission consultative cantonale de l'égalité. Une enquête avait révélé que sur 1200 fonctionnaires, 286 étaient directement intéressés et concernés par le projet (prise en charge d'un enfant de moins de 6 ans).

«La mise sur pied d'une telle structure n'est évidemment pas gratuite, souligne Françoise Pasche, déléguée du Bureau de l'égalité, *le coût de l'opération doit toutefois être mis en parallèle avec des économies potentielles constituées par une grande stabilité du personnel féminin, donc une diminution des coûts directs ou indirects inhérents à des changements fréquents du personnel.»*

Le budget annuel de l'opération s'élève à 690 000 francs, assuré par une participation de l'OFIAMT, par un fonds cantonal de prévoyance contre le chômage et par le Service de protection de la jeunesse. La participation des parents, proportionnelle à leurs revenus, est calquée sur le modèle des crèches de la Ville de Lausanne.

L'équipe éducative est composée de huit personnes, toutes diplômées: quatre personnes fixes et quatre autres engagées pour six mois au maximum, au bénéfice du programme d'occupation.

Trois personnes, également employées dans le processus du programme d'occupation, assument les tâches de cuisine, d'intendance et d'administration. En complément à l'organisation habituelle, chaque membre de l'équipe éducative, quel que soit son statut, devra réaliser un travail personnel. Cela dans le but de mettre en commun, d'enrichir et de dynamiser les expériences de chacun-e.

«La famille est et reste centrale dans l'éducation des enfants, conclut Françoise Pasche. *Une structure d'accueil ne vient pas en substitution des parents, mais comme partenaire agissant dans la même priorité: le développement harmonieux de l'enfant. Mettre sur pied des structures suffisantes et de qualité est l'une des responsabilités de la collectivité.»*

En tant que plus grand employeur du canton, l'Etat de Vaud tente d'assumer les siennes.

Jura

Prix Zonta



Félicitas Holzgang.

(c) – Pour son esprit d'entreprise et sa créativité, à la fois respectueuse du passé et tournée vers l'avenir, Félicitas Holzgang a reçu, en novembre dernier, à Porrentruy, le Prix du Zonta-Club des mains de sa présidente, Rose-Marie Bourquin. Potière à Bonfol, cette artisane ajoulote est céramiste diplômée de l'Ecole des arts décoratifs de Berne. Elle a obtenu sa maîtrise à Landshut (Allemagne). Durant cinq ans, elle travailla comme compagnonne, sillonnant la France et l'Allemagne. Elle s'est installée à Bonfol, où elle avait fait son apprentissage. Depuis 1991, elle a repris le flambeau de la tradition locale, confectionnant des objets traditionnels et contemporains, fruits de ses recherches. C'est la première fois que ce prix, destiné à encourager une femme ayant fondé son entreprise, innové, ou mis au point un produit nouveau, était décerné. D'une valeur de 5000 francs, il sera remis tous les deux ans à une heureuse bénéficiaire.

Berne-Moutier

Un impôt pour l'égalité

(nh) – Jusqu'ici, le service du feu était exclusivement une affaire d'hommes. Mais les cantons ont reçu l'ordre de rendre égalitaire leur loi de protection incendie. C'est ainsi que plusieurs cantons alémaniques vivent déjà sous le régime du service du feu obligatoire pour les hommes et les femmes. Le canton de Berne vient à son tour d'adopter ce principe. Et cela contre l'avis de la gauche et des écologistes, scandalisés de voir appliquer l'article constitutionnel sur l'égalité des sexes dans l'unique but de prélever un impôt supplémentaire.

Chaque commune conserve toutefois une marge de manœuvre pour appliquer le nouveau système. Moutier a déjà annoncé qu'elle refuse la loi en bloc, son nombre de volontaires étant suffisant.

Berne

Travail au féminin

(nh) – Mandaté par la Commission cantonale pour les questions féminines, un groupe de travail s'est penché sur le thème du travail au féminin et de la crise. Les revendications élaborées dans ce contexte et les motifs qui justifient l'adoption de mesures particulières en faveur des chômeuses ont été adoptés à l'unanimité par la commission, en octobre dernier. Concrètement, ces mesures visent à combattre le chômage des femmes. Pour cela, la commission estime que la répartition des moyens financiers des programmes d'impulsion doit être réalisée proportionnellement à la part des femmes sur le marché du travail, soit 30%. Des programmes d'occupation variés et intéressants doivent également être proposés aux femmes. *«Ces programmes*